



Vivre à Bretteville sur Laize



Les Brettevillais imaginent le futur de l'ancienne Scop Bouchard : p. 17



Sommaire

- 2- Mot du maire
- 3- Conseil municipal
- 5- Travaux
- 7- Infos
- 8- Rues du Grand Clos 2
- 10- Dossier : Archéologie
- 15- Bretteville utile
- 16- Transition écologique
- 18- Bien vivre ensemble
- 20- Marché de Noël

Fouille archéologique : p. 10



Chers Brettevillaises, chers Brettevillais,

La journée consacrée à la visite, pourquoi ne pas dire, à la découverte de l'ancien site de la Scop Bouchard a permis à de nombreux habitants d'exprimer leurs idées quant au devenir de ce vaste site. Vaste, puisqu'au delà des 1 400 m² de bâtiments, ce sont au total près de 6 000 m² qu'il faudra aménager.

Tout est à décider avec vous :

Marchés de proximité, manifestations culturelles, commerces, bureaux partagés, sports, jeux...

A ce jour, la seule volonté municipale est bien de faire de cette friche :

- un lieu vivant, animé au bénéfice des habitants de Bretteville et de ses alentours,
- un lieu permettant les rencontres, les échanges, les moments de convivialité pour toutes les générations.

N'hésitez pas à apporter vos suggestions. Venez aux prochaines visites-découvertes de cet ancien bâtiment riche de sa propre histoire.

Convivialité. Rencontres. Vivre ensemble. Tout cela a un sens, un vrai sens.

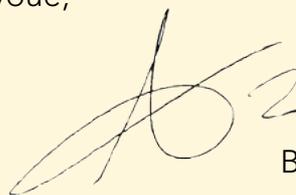
Bravo ! Merci ! Félicitations à toutes celles et tous ceux qui ont permis ces formidables manifestations qu'ont été les repas des Anciens, le Téléthon, le marché de Noël, et ce, dans le respect des contraintes sanitaires. A chaque fois, visiblement, le bonheur, la joie de se retrouver ont été au rendez-vous.

Notre CCAS a lui aussi fait en sorte que personne ne soit oublié. Merci du fond du cœur à tous ses membres.

Je vous souhaite à vous, et à ceux qui vous sont chers, le meilleur pour 2022.

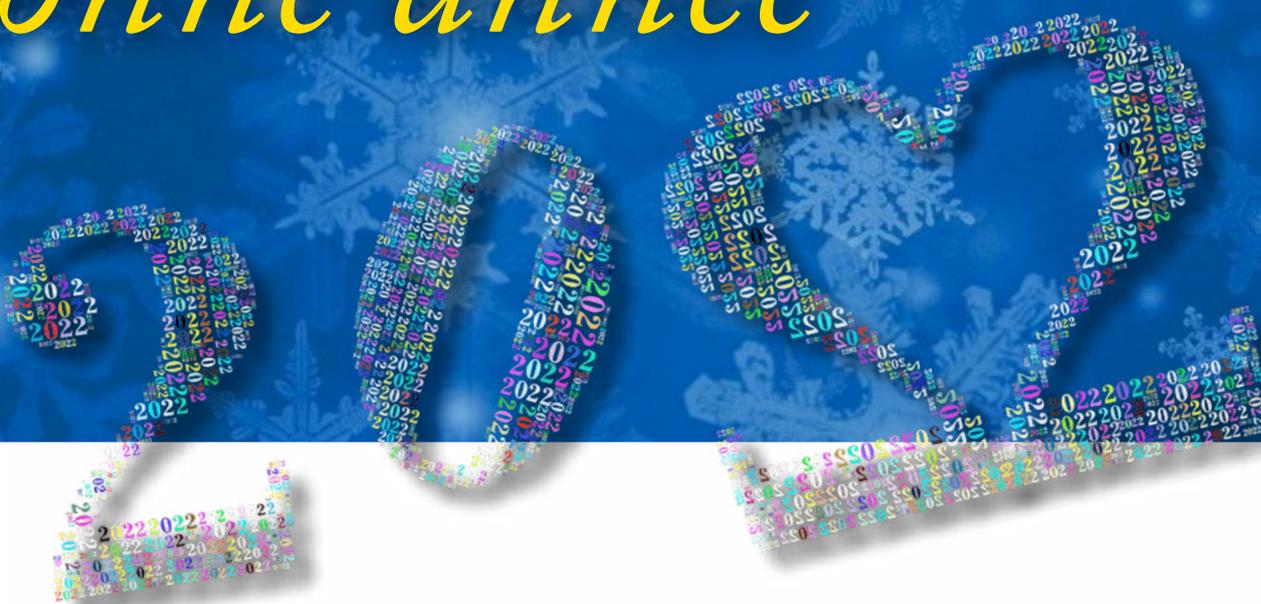
Bonnes fêtes de fin d'année.

Votre dévoué,



Bruno François

Bonne année



Séance du 12 juillet 2021

Le conseil municipal :

-Adopte le Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement (RPQS) 2020, présenté par le Maire, et vote sa mise en ligne sur le site de l'Observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr) pour l'information des usagers du service.

-Décide de retenir le WIP & CO, pour un montant de 5 250 € HT soit 6 300 € TTC, pour mener l'étude de positionnement d'un tiers-lieu dans le bâtiment accueillant La Poste ; étude ouvrant droit à 50% d'aides de la Région.

-Accepte de souscrire un abonnement annuel de 612,60 € TTC par an auprès du groupe Ouest-France, pour faire bénéficier l'ensemble des adhérents de la médiathèque de la solution de recherche et de veille Panorapresse Education.

-Autorise le lancement d'un programme de « désherbage » visant à retirer certains documents abîmés ou obsolètes du fonds de la médiathèque et, selon leur état, à en faire don à des institutions ou des associations, permettre leur vente par l'association Histoire d'en jouer afin d'alimenter le budget d'acquisition d'ouvrages de la médiathèque, ou autoriser leur destruction via une filière de recyclage.

-Autorise le Maire à signer les baux révisés de la 2ème tranche de la gendarmerie (14 logements et 2 studios), soit un loyer total de 168 715,92 € pour la période du 1er mars 2021 au 28 février 2024.

-Retient le WIP & CO pour mener les études pré-programmatiques pour un tiers-lieu des transitions et du bien vivre ensemble sur le site de l'ancienne SCOP Bouchard rue de Quilly, pour un montant de 59 495 € HT soit 71 394 € TTC ; études ouvrant droit à 80% d'aides, via le programme LEADER qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux et le soutien de la Banque des Territoires.

-Décide d'attribuer une aide financière aux familles brettevillaises dont les enfants fréquentent les centres aérés au cours de l'été 2021 et de la verser directement à la Ligue de l'enseignement et à l'Essor du Val Clair sur présentation d'un justificatif. Cette aide par enfant s'élève à 3,50 € pour une journée, à 1,75 € pour une demi-journée et à 3,50 € par jour pour les mini-camps d'une nuit à 5 jours.

-Retient le devis de l'entreprise FLORO TP pour procéder aux travaux d'assainissement de la rue des Granges, pour un montant de 64 260 € HT ; travaux subventionnés à 70% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

-Retient le devis du CPIE Vallée de l'Orne afin de concevoir, dans le cadre du parcours patrimoine, le panneau du hameau de Caillouet, pour un montant de 1 398 € HT soit 1 677,60 € TTC.

-Adopte les lignes directrices de gestion des ressources humaines de la collectivité, fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents, applicables à compter du 1er septembre 2021 et pour une durée de 6 ans.

-Donne son accord pour verser une subvention exceptionnelle à l'association HORTOS MUNDI d'un montant de 250 €.

Séance du 7 octobre 2021

Le conseil municipal :

-Approuve le compte rendu financier établi par la société FONCIM Aménagement au titre de l'exercice 2020 de la concession d'aménagement relative à la ZAC du Grand Clos et valide la poursuite de l'opération d'aménagement du Grand Clos dans les conditions définies au dossier de ZAC approuvé.

-Choisit le nom des rues qui composent la tranche 2 de la ZAC « Le Grand Clos » et valide le plan correspondant étudié au préalable par la commission d'urbanisme.

-Autorise le Maire à signer la convention de co-financement d'une mission d'ingénierie au titre du programme Petites Villes de Demain, qui a pour objet de définir les modalités pratiques et financières du partenariat entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la Commune de Bretteville-sur-Laize dans le cadre de l'étude d'un tiers-lieu des transitions et du bien vivre ensemble.

-Décide d'apporter son cautionnement à hauteur de 50% à l'emprunt de 298 755 € souscrit par le bailleur social INOLYA auprès de la Banque Postale pour les besoins de financement de la construction de logements situés rue de la Criquetière à Bretteville-sur-Laize.

-Accepte de renouveler l'abonnement GPRS du journal électronique Evocity que la commune a acquis en 2014, pour un montant de 400 € HT soit 480 € TTC et pour 3 ans à compter du 28 juillet 2021.

-Accepte la modification du devis du logiciel de gestion de cimetièrerie de 3D OUEST, voté le 20 mai 2021, pour un montant de 3 743,84 € HT soit 4 492,60 € TTC, afin de bénéficier d'une interface complète prenant en compte les besoins à venir du cimetièrerie.

-Donne un avis favorable à la signature d'une convention pour la mission optionnelle mutualisée « Référént signalement » avec le Centre de gestion du Calvados, afin de disposer d'un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, conformément aux conditions du décret n° 2020-256 du 13 mars 2020. L'adhésion à cette nouvelle mission est gratuite, seuls feront l'objet d'une tarification les signalements traités par le référent, pour un montant forfaitaire de 335 € le signalement.

-Crée, dans le cadre de l'étude pré-programmatique portant sur le site de l'ancienne SCOP Bouchard, un COPIL composé des membres du conseil municipal et des membres de la commission Transition énergétique et concertation.

-Accepte le devis de M. FRANCOIS Alain pour l'achat d'occasion d'une épareuse afin d'entretenir les bords des routes et chemins de la commune pour un montant de 5 500 € HT soit 6 600 € TTC.

-Retient l'offre de l'entreprise SATER concernant les contrôles finaux des réseaux d'assainissement de la rue des Granges, pour un montant de 1 618 € HT soit 1 941,60 € TTC.

-Accepte le devis du cabinet de géomètres experts Aménagéo pour la réalisation d'un levé topographique concernant le site de l'ancienne SCOP Bouchard, pour un montant de 725 € HT soit 870 € TTC.

-Approuve les travaux de réfection du terrain de football pour un montant total de 18 602,05 € HT soit 22 112,46 € TTC.

-Décide de verser une subvention de 450 € à l'association nouvellement constituée SONS OF AIRSOFT CALVADOS, dont l'objet est de proposer la pratique d'une activité physique et sportive autour de l'airsoft et des jeux de rôles grandeur nature.

-Décide de créer un poste de rédacteur principal de 1ère classe pour 35/35ème à partir du 1er octobre 2021, en raison d'un accord d'avancement de grade en date du 15 septembre 2021 et suite à la création des ratios à 100 % en date du 12 avril 2021.

-Accepte la demande d'aide au permis de conduire présentée par Mme BOYER, dans le cadre du permis citoyen code et conduite, et octroie une aide de 500 € en contrepartie de 20 heures citoyennes ou de bénévolat à effectuer pour la commune ou les associations par demande dans les 6 mois à dater de la signature de la convention entre la commune et la personne concernée.

-Décide de verser une subvention de 8 000 € au Comité des fêtes, au bureau renouvelé et aux activités redéfinies autour d'une section des aînés, d'une section animation commerciale et marché de Noël et d'une section festivités (14 Juillet).

-Autorise le Maire à signer la convention portant sur la mise à disposition du terrain de football et des vestiaires de la commune de Gouvix à la commune de Bretteville-sur-Laize pour la saison 2021-2022, à compter du 15 octobre 2021, en raison des travaux de réfection du terrain de football de Bretteville-sur-Laize. La commune de Bretteville-sur-Laize s'engage à verser une indemnité forfaitaire annuelle de 1000 € pour compenser les frais d'eau, d'électricité, d'éclairage et de chauffage et la commune de Gouvix émettra un titre de recettes à cet effet en février 2022.

-Accepte de renouveler pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022 auprès de la société Odyssee Informatique, les

contrats de maintenance pour les logiciels Litterra (état civil) et Angélie (élections) ainsi que le contrat 3C (Contrat Confort Confiance), pour un montant de 301,39 € HT et de 273,70 € HT.

-Accepte le devis de la société EKSAE concernant un abonnement mensuel de 14 € HT soit 16,80 € TTC, pour la mise en place de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), obligatoire à compter du 1er janvier 2022, qui vise à dématérialiser les déclarations sociales et fiscales du Prélèvement à la Source par une déclaration unique synchronisée avec la paye mensuelle des agents.

Séance du 13 décembre 2021

Le conseil municipal :

- Emet un avis favorable à la création à Cintheaux d'un établissement de teillage de lin pour la coopérative agricole linière de Cagny, suite à la consultation du public.

- Autorise le Maire à signer le devis de la société XEFI (ex Normateam) pour l'achat de deux casques avec adaptateurs, installation et forfait, pour un montant de 679,56 € HT soit 815,47 € TTC.

- Donne son accord pour le remboursement de la somme de 12 380 € HT, correspondant à la moitié de la facture globale de 24 760 € HT, pour les travaux d'adduction d'eau potable réalisés rue des Granges par l'entreprise FLORO TP.

-Accorde l'aide au permis de conduire à une Brettevillaise, sur présentation du dossier étudié en amont par la commission ad hoc, afin de lui permettre d'accepter un emploi et en contrepartie de 50 heures citoyennes ou de bénévolat à restituer à la commune ou aux associations par demande dans les 6 mois à dater de la signature de la convention entre la commune et la personne concernée.

- Vote à l'unanimité la gratuité de la médiathèque dans le but de favoriser l'accès à la culture et décide en conséquence la suppression de la régie de la médiathèque.

-Renouvelle pour un an à compter du 18 février 2022, le contrat pour utilisation du service DICT.fr de la société Sogelink, qui s'élève à 300 € TTC.

- Autorise le Maire à signer l'avenant présenté par la société Froid 14, entreprise de maintenance de la pompe à chaleur de la mairie, actant une augmentation de tarif pour l'année 2022, en raison de la prolongation de la crise sanitaire actuelle, de l'application des mesures obligatoires, ainsi que des contraintes économiques liées à l'évolution constante des coûts de main d'œuvre et du matériel. Avec une augmentation de 2.52 % du prix à partir du 1^{er} janvier 2022, la maintenance annuelle est portée à 1 927 €.

- Convient de verser une subvention de 150 € à la MAM « Bulles d'enfants » (Maison d'assistantes maternelles) dans le cadre des animations de Noël.

Tracteur, épaveuse et benne agricole

La commune a investi ces derniers mois dans du matériel d'entretien. Elle a ainsi acheté un tracteur équipé d'une épaveuse (entretien des bords des routes et des chemins) et une benne agricole.



Zac Le Grand Clos

La zone d'habitations «Le Grand-Clos», à la sortie de la commune, route de Caen, doit accueillir 325 logements d'ici 10 ans. Les cinquante parcelles de la première tranche sont réservées. Plusieurs maisons sortent actuellement de terre. Des propriétaires y ont déjà pris leurs quartiers. Les parcelles de la deuxième tranche sont, d'autre part, pratiquement toutes achetées. Celle-ci comprendra un parc de 39 logements locatifs à vocation sociale et à haute performance énergétique. Les accès au site ont en outre été aménagés. La Départementale 23 a été sécurisée avec la pose de passages surélevés. Pour les piétons et cyclistes, une voie douce reliant la Zac au bourg a été réalisée le long de cette Départementale.



Avancement station d'épuration



Le chantier de la nouvelle station d'épuration au hameau de Jacob Mesnil est terminé. D'une capacité à 3 800 équivalents habitants, elle sera bientôt opérationnelle. Elle remplacera l'actuelle station,



d'une capacité de 2 000 équivalents habitants, qui est localisée sur le même site. Le nouveau poste de refoulement situé en amont au hameau du Beffeux est, lui, en service depuis plusieurs semaines.

Eclairage sente piétonne



La sente piétonne entre le quartier des Coudraies et la gendarmerie est maintenant éclairée la nuit. Le Sdec y a installé des lampadaires.

Clôture à la Scop

La commune a clôturé le site de la friche industrielle de l'ancienne Scop Bouchard.



Terrain de foot



Le deuxième terrain de football au stade municipal est en réfection. Caillouteux, il était devenu difficilement praticable et le gazon était infesté de mauvaises herbes. L'opération consiste à ramollir l'état de la surface en mettant du sable et en rajoutant du compost. Un travail d'aération est également programmé.

Bientôt dix logements locatifs, rue de la Criquetière

L'ancien atelier communal, rue de la Criquetière, a été rasé. Il va laisser la place à dix logements locatifs réalisés par l'office public de l'habitat, Inolya, sur deux niveaux (cinq T2 et cinq T3). Leur construction devrait commencer au premier semestre 2022.

Coupure d'électricité du 6 septembre 2021

Le mercredi 6 septembre 2021, une panne de courant a privé la commune d'électricité pendant près de cinq heures. Elle serait liée aux travaux menés au même moment dans une commune avoisinante, au cours desquels un câble électrique de moyenne tension a été sectionné. Au bas de la rue Léon Guigné, la cellule permettant l'arrivée du courant au transformateur a été fortement endommagée, ce qui a imposé son remplacement par les équipes d'Enedis.



Enfin, les deux terrains vont être mis au même niveau par un apport de terre végétale. Autre aménagement : un filet a été installé devant les vestiaires afin de les protéger, des ballons notamment.





**CONSEILLER
NUMÉRIQUE**
France
services

Au service des
Brettevillais...

Chaque vendredi, de 14h à 16h, sans rendez-vous et gratuitement, un Conseiller numérique accueille ceux qui le souhaitent pour leur permettre de s'approprier progressivement les outils et les usages du numérique.
Il est possible de venir avec son matériel : ordinateur portable, smartphone, tablette, appareils médicaux connectés ou domotique.



**France
services**

Liberté
Égalité
Fraternité

Un France Services
à Bretteville-sur-Laize

Depuis la labellisation obtenue en septembre 2021, les Brettevillais disposent d'un France Services pour les accompagner dans toutes leurs démarches administratives du quotidien. Ce guichet unique de proximité accueilli au sein des locaux de la mairie propose une offre élargie de services au public : santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi ou encore accompagnement au numérique. Au-delà de ce socle de services garantis, des services complémentaires continueront d'être déployés par la commune : permis citoyen, collecte des déchets verts pour les seniors... De nouveaux partenariats sont prévus par l'État pour enrichir en continu l'offre de services. Grâce à la mutualisation opérée entre la commune de Bretteville-sur-Laize et la Communauté de communes Cingal – Suisse Normande, c'est un accueil élargi qui est désormais proposé aux habitants :

- du lundi au vendredi de 9h à 12h,
- lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 16h30,
- vendredi de 13h30 à 16h.

Rénovation de l'habitat

Vous envisagez de réaliser des travaux de rénovation énergétique ou pour le maintien à domicile dans votre logement ? Vous avez besoin d'un conseil ? Vous ne savez pas à quelles aides vous pouvez prétendre ni comment construire votre dossier ?

Pour vous accompagner, Soliha et Biomasse Normandie tiennent des permanences sur rendez-vous le dernier mardi du mois, soit à Bretteville-sur-Laize soit à Le Hom – Thury-Harcourt.

Nombre de travaux concernant le logement ouvrent droit à des aides financières. Pour en bénéficier, venez en parler avec vos conseillers lors des permanences. Mandatés par la collectivité, ils vous feront bénéficier de leur expertise, de leurs conseils neutres et gratuits,

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



et établiront avec vous le plan de financement. Contactez-les avant de signer un devis !

Infos pratiques

Un numéro de téléphone unique 02 31 34 19 20

Deux adresses

Mairie Place de la mairie 14680 Bretteville-sur-Laize

Maison des services

4 rue Docteur Gourdin 14220 Le Hom

Dispositif mis en place par la Communauté de communes Cingal – Suisse Normande.



CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION à destination des séniors

ACCUEIL

INFORMATION

CONSEIL

ORIENTATION

COORDINATION

Actions collectives de prévention
Aide au maintien à domicile
Accueil de jour ou temporaire
Hébergement
Services de santé
Mesures de protection des majeurs
Lutte contre l'isolement
Répit des aidants familiaux
...

PERMANENCES DU 1^{er} SEMESTRE 2022

Lundi 17 janvier

Lundi 21 février

Lundi 21 mars

Lundi 16 mai

Lundi 20 juin

14H - 16H30

Centre Médico-Social
3, Rue du Général De Gaulle
14680 BRETTEVILLE-SUR-LAIZE

4 rue de la résistance - 14700 FALAISE / Tél : 02 31 41 41 91

Rues du Grand Clos 2

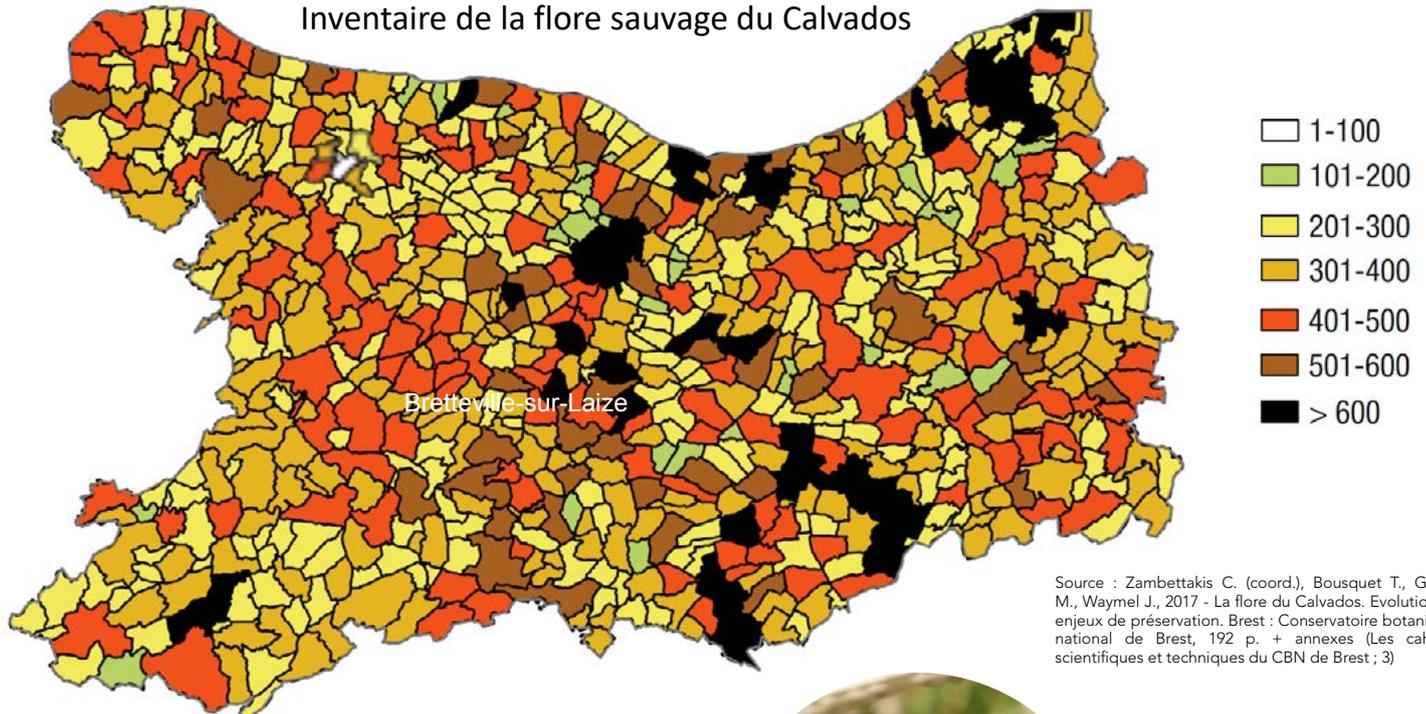
Un bouquet de noms de rues pour le deuxième quartier du Grand Clos

La diversité des paysages et des milieux naturels qui composent notre territoire l'ont doté d'une flore d'une richesse exceptionnelle. Lors du grand inventaire de la flore sauvage mené de 2009 à 2013 dans le Calvados par le Conservatoire botanique national de Brest, le nombre d'espèces observées dans la commune la

classe, avec Caen et Honfleur, parmi les trois villes du Calvados abritant la plus grande diversité d'espèces. 784 espèces y ont été repérées, contre 298 en moyenne par commune.

Cette biodiversité brettevillaise remarquable ne doit pas masquer la réduction du nombre de plantes sauvages que connaît le Calvados en général. Par conséquent, les noms des rues du deuxième quartier du Grand Clos ont été choisis en hommage à cette flore sauvage sur laquelle repose notre écosystème et dont la préservation semble si fragile.

Inventaire de la flore sauvage du Calvados



Bouton d'Or (*Ranunculus repens*)



Vivace très rustique à croissance et expansion rapide qui se plaît dans un sol humide, riche et compact. Importée d'Asie par les croisés de Saint-Louis, ses pétales font le jeu des enfants : « Tu aimes le beurre ! » révélait sa couleur or se reflétant sous les mentons.

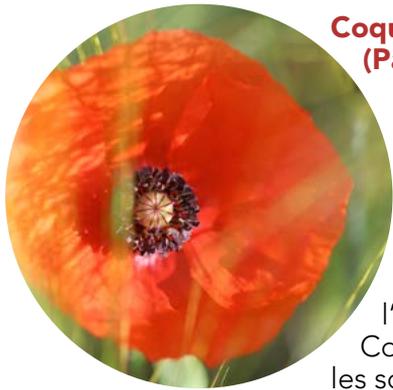
Bleuet (*Centaurea cyanus*)



Autrefois appelé « barbeau », le bleuet des champs est une plante annuelle, aujourd'hui partout en régression, qui se plaît en terrain rocailleux et ensoleillé. Symbole officiel de l'Armistice depuis 1935, puis de la solidarité nationale envers les anciens combattants et victimes de guerre à partir de 2012, c'était aussi le surnom donné aux nouveaux soldats par les poilus.



Rues du Grand Clos 2



**Coquelicot
(Papaver rhoeas)**

Le coquelicot, ou pavot des champs, est une annuelle qui se plaît partout, même s'il préfère les sols drainés et ensoleillés. Il est également l'emblème choisi au sein du Commonwealth pour honorer les soldats tombés lors de la Première Guerre mondiale.



**Marguerite
(Leucanthemum vulgare)**

Vivace appréciant les sols pauvres et les endroits secs, la marguerite s'installe en terrain ouvert et ensoleillé. C'est pourquoi elle parsème les champs. La ritournelle pour « Effeuille la marguerite » afin de savoir si « il/elle m'aime, un peu, beaucoup, passionnément, à la folie, pas du tout », bien connue de tous, serait d'origine normande. Cette formule enfantine perpétuerait la tradition orale des incantations au cœur des croyances populaires.

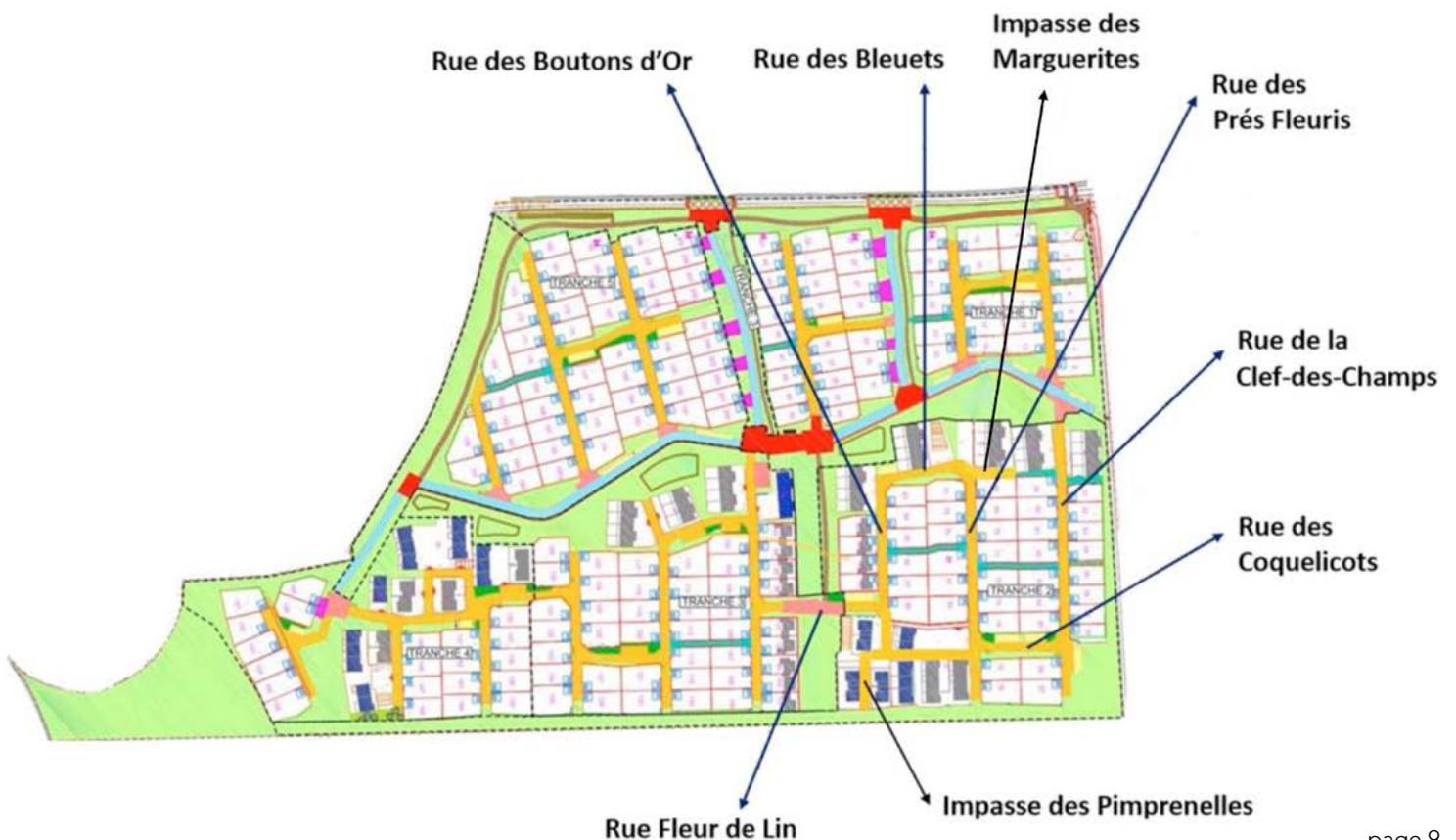
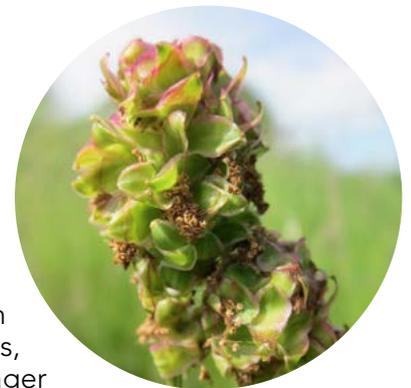
**Fleur de lin
Linum usitatissimum**

Plante très rustique et facile à cultiver, ses fleurs légères ondoient tout l'été au gré des vents. Le lin se prête à de multiples usages : habillement, textile d'ameublement, tissus techniques, huile, graines, production d'énergie...



**Pimprenelle
(Sanguisorba minor)**

Vivace appréciant les terres pauvres et ensoleillées, la petite pimprenelle a longtemps fait partie du jardin médiéval en raison de ses vertus médicinales, puis s'est invitée au potager pour ses feuilles fraîches au goût de noix verte se consommant en assaisonnement.



Un cimetière de la fin de l'Antiquité près de l'église de Quilly

Les premiers résultats de la fouille archéologique conduite sur la Zac du Grand Clos

Source : Vincent Hincker, archéologue, responsable du service archéologie du Département du Calvados

En mai et juin dernier, les archéologues du Département ont fouillé un petit cimetière de la fin de la période antique, non loin de l'église de Quilly.

Cette fouille a été réalisée en prévision des constructions de la tranche 4 de la ZAC du Grand Clos.



La nécropole comprend quarante sépultures, dont une seule incinération, toutes datées du IV^{ème} siècle de notre ère. L'inhumation est devenue la norme en Gaule à compter de la seconde moitié du III^e siècle de notre ère, alors que jusque-là, la pratique de l'incinération prédominait.

Contrairement à ce que l'on croit souvent, ce changement dans les usages funéraires n'est pas la conséquence

de la diffusion du christianisme, mais un phénomène de mode adopté par l'aristocratie avant de se diffuser dans toutes les autres couches de la société.

La seule incinération découverte dans le cimetière antique de Bretteville-sur-Laize traduit certainement l'attachement du défunt à une pratique funéraire traditionnelle, mais passée de mode.

Les défunts inhumés reposent dans des fosses creusées dans le calcaire, à des profondeurs allant de 60 cm à près de 2 m sous le niveau de sol actuel. Malgré la dureté de la roche, les tombes profondes sont les plus nombreuses. Cela reflète la volonté de limiter autant que possible, les risques de profanation volontaire ou involontaire. En effet, dans le monde romain, on craint que les morts ne viennent

se manifester sous forme de fantômes si leurs sépultures sont bouleversées par des pilliers ou par de simples travaux de terrassement. Les risques sont donc réduits si les corps des défunts sont installés dans des fosses profondément creusées dans la roche que l'on a pris soin de combler avec les cailloux calcaires extraits lors du creusement de la sépulture.





Les archéologues ont soigneusement observé la position des os dans les tombes ce qui leur a permis de conclure que les morts avaient été enterrés habillés dans des coffrages en bois. Les bijoux découverts sont rares. Il s'agit de bracelets en verre, d'un bracelet et d'une bague en bronze, tous retrouvés dans deux tombes d'enfant, dont celle d'un nouveau-né. Une autre tombe se distingue par la présence d'une petite fibule et de deux épingles de voile en argent. Ces bijoux étaient portés par une femme également équipée d'une canne en bois au pommeau de bronze finement ouvragé. Dans l'Antiquité romaine, l'usage voulait que l'on conduise le mort jusqu'à sa tombe allongé sur un brancard afin que tous puissent le voir dans ses plus beaux vêtements et sa plus belle parure. C'est ainsi vêtu que son corps était déposé dans la tombe avant que l'on ne referme le couvercle de la caisse faisant office de cercueil.



Les sépultures contenaient fréquemment des gobelets et des fioles en verre déposés auprès du crâne des défunts. Ces récipients évoquent la coutume antique qui voulait qu'au moment des funérailles, les proches du mort partagent avec ce dernier un repas d'adieu avant que la sépulture ne soit refermée. Les vases déposés dans les tombes permettaient également aux morts de partager symboliquement le repas que leurs proches organisaient chaque année sur leurs tombes. Durant l'Antiquité, le verre est alors un produit coûteux puisque la matière première utilisée pour façonner les gobelets et la fiole était importée directement du Moyen-Orient avant d'être transformée par des artisans verriers locaux. Dans une tombe, le vase déposé auprès du mort était en terre cuite. Il s'agit d'une imitation locale d'un vase alors à la mode issu d'ateliers potiers installés le long du Rhin.

Deux tombes contenaient des petites pièces de monnaie placées dans un cas, sur l'œil du défunt et dans l'autre, non loin de sa main.



Le dépôt de pièce de monnaie dans les tombes est assez fréquent dans le monde romain. Il est lié à la croyance selon laquelle le défunt devait s'acquitter de son droit de passage vers les enfers. Pourvu d'une piécette, le défunt pouvait payer Charon, personnage mythologique qui avait pour fonction de conduire les morts sur une barque afin de leur faire franchir le Styx, fleuve qui barrait l'entrée des enfers. Les pièces déposées dans les tombes n'ont pas une grande valeur. Il est également possible d'y voir une manière de se séparer du mort en ayant réglé symboliquement toutes les dettes que les vivants auraient pu contracter auprès de lui. Ainsi les morts, dûment payés de ce que les vivants pouvaient leur devoir, n'avaient plus aucun motif de revenir sous forme de fantômes pour réclamer leur dû.

Les tombes qui composent le petit cimetière de Bretteville-sur-Laize sont disposées en quatre rangées parallèles le long d'un chemin creux qui, venant du nord-est, se dirigeait alors vers l'emplacement de l'actuelle église de Quilly. L'usage voulait qu'en Gaule romaine, comme partout ailleurs dans l'Empire, l'on choisisse d'installer les tombes le long des chemins, légèrement à l'écart des zones habitées. Cela répondait à un double objectif. Le premier était de séparer clairement le terrain dévolu aux morts des lieux où demeuraient et travaillaient les vivants. Cela permettait de limiter les occasions où les vivants pouvaient rencontrer un mort ayant un quelconque motif de se plaindre. Le second objectif était d'entretenir le souvenir des morts pour que ceux-ci ne disparaissent pas définitivement dans l'oubli. Dans le monde romain, on croyait, en effet, que les morts se rendaient aux enfers quelle qu'ait été la conduite qu'ils avaient adoptée de leur vivant, à condition toutefois qu'ils aient bénéficié de funérailles accomplies selon les usages requis. Les morts y demeuraient tant que quelqu'un, parmi les vivants, se souvenait d'eux. Mais lorsque ce n'était plus le cas, ils disparaissaient définitivement en sombrant dans l'oubli. D'où l'attention apportée à installer les tombes le long des chemins pour que tous ceux qui l'empruntaient aient une petite pensée pour le mort, garantissant ainsi sa survie dans les enfers.

La position des tombes le long d'un chemin menant vers l'église de Quilly offre un indice pour établir qui étaient les morts inhumés là. En effet, des travaux entrepris vers le milieu du XVIII^{ème} siècle pour rénover la nef de l'église sont à l'origine de la découverte de murs et de blocs sculptés sur lesquels il était possible d'identifier Bacchus, le dieu du vin, et Vénus, la déesse de l'amour. Ce type de bas-reliefs se rencontre le plus souvent dans les belles villae où demeuraient de riches propriétaires terriens. Il est possible d'en déduire l'existence d'une telle villa sous l'église actuelle de Quilly et dont les propriétaires, au IV^{ème} siècle de notre ère, décidèrent



d'installer leurs sépultures le long du chemin menant à leur résidence.

Par la suite, leurs descendants ont choisi de se faire inhumer à leur tour non loin du cimetière fondé par leurs ancêtres, probablement auprès de la chapelle chrétienne qu'ils ont aménagée dans la résidence familiale. C'est sans doute cette chapelle qui est à l'origine du développement d'un vaste cimetière qui accueillit entre 5000 et 6000 tombes au cours des VI^{ème} et VII^{ème} siècles de notre ère. Une telle quantité de sépultures indique qu'à la période mérovingienne, ce sont plus de 600 personnes qui, à chaque génération, ont choisi de se faire enterrer là, soit la population d'un bourg particulièrement important pour cette période. Par la suite, la population s'est réduite entraînant un rétrécissement du cimetière aux abords immédiats de l'église de Quilly comme on le connaît aujourd'hui.



Les écoliers et les collégiens sur le chantier de fouille

Les élèves de cycle 3 de l'école des Quatre Vents ont été invités mi-juin sur le chantier des fouilles archéologiques, pour une découverte de l'histoire locale et du métier d'archéologue. Au cœur des interrogations, en quoi un cimetière antique constitue-t-il une source d'information extraordinaire sur la petite communauté rurale de l'époque.

Des élèves de 6^{ème} du collège du Cingal accompagnés de leur professeur d'histoire, Madame Poulain, ont aussi pu visiter le chantier de fouille le 11 juin. Accueillis par les archéologues du Département, ils ont été initiés à l'archéologie professionnelle et

à la culture romaine. Les collégiens ont eu la possibilité d'effectuer des ateliers de découvertes ludiques pour en apprendre plus sur l'Antiquité. Cette visite a constitué le point de départ de travaux culturels et artistiques au sein même du collège.



L'archéologie préventive en deux mots

La fouille conduite au printemps 2018 non loin de l'église de Quilly relève de l'archéologie préventive. La loi impose, en effet, de vérifier s'il n'existe pas de vestiges archéologiques intéressants dans les terrains concernés par un projet de construction. Des sondages sont alors réalisés par des archéologues de manière à fournir aux services de l'Etat en charge de l'archéologie les informations utiles pour déterminer si une fouille complémentaire doit être réalisée ensuite avant que ne débutent les travaux de construction.



Des traces d'un cimetière mérovingien

Le cimetière mérovingien (VI^{ème}-VII^{ème} Siècles) de Quilly

La surface couverte par le cimetière mérovingien de Quilly peut être restituée à partir des informations relatives à des découvertes anciennes et des observations faites à l'occasion des sondages réalisés en 2018 en prévision de l'aménagement de la ZAC du Grand Clos. Les travaux entrepris au milieu du XVIII^e siècle pour restaurer la nef de l'église sont l'occasion de découvrir des sarcophages caractéristiques de la seconde moitié du VII^e siècle de notre ère. D'autres sarcophages ont été découverts à l'occasion du percement de la tranchée destinée à faire passer le petit train de Bretteville-sur-Laize. Enfin, les sondages archéologiques réalisés en amont de la fouille ont montré la très forte densité des tombes mérovingiennes aux abords de cette tranchée.

« [...] Il y a peu d'années, en fouillant dans les champs qui l'environnent [le cimetière de Quilly, NDLR], on mit au jour des cercueils de pierre, tels que ceux des Moutiers-en-Auge, de Saint-Quentin-de-la-Roche et de Condé-sur-Laison. Plusieurs de ces pierres se voient encore dans les environs, et remontent à plusieurs siècles. On a trouvé jusqu'à six têtes dans quelques-unes. Les autres renfermaient un ou deux cadavres. [...] »
Source : Statistique de l'arrondissement de Falaise, Frédéric Galeron, 1829, tome 3, p.110

Qui étaient les Mérovingiens ?

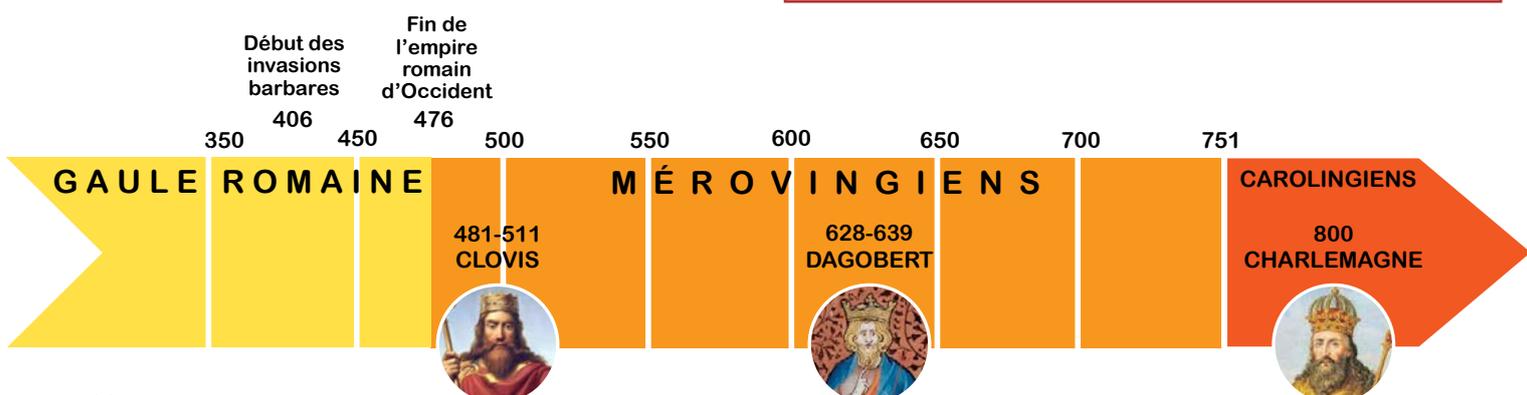
Du V^{ème} siècle jusqu'au milieu du VIII^{ème} siècle, les Mérovingiens régnaient sur la quasi-totalité de l'ancienne Gaule romaine. Ils constituent une dynastie de rois francs qui descendraient du roi légendaire Mérovée, père de Childéric 1^{er}.

Le fils et successeur de ce dernier, Clovis, devient le premier roi des Francs en unifiant la plupart des petits états du nord de la Gaule gouvernés par des rois francs, puis en se lançant à la conquête du reste du territoire. L'époque mérovingienne est connue pour l'essor du christianisme, impulsé par la conversion de Clovis.

Gisant (XI^{ème})
de Clovis,
Abbaye
de Saint-Denis



Proposition de restitution
d'un couple mérovingien du VI^{ème}-VII^{ème} siècle
Aquarelle : François Callu



Mairie

Secrétariat : 02.31.23.50.02

Ouvert : du lundi au vendredi de 9h à 12h ; lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 16h30 ; vendredi de 13h30 à 16h
Courriel : secretariat@commune-brettevillesurlaize.com
Site internet : bretteville-su-laize.a3w.fr

Permanence du Maire : le mercredi de 10h à 12h

Médiathèque : 02.31.08.49.51

Courriel : mediatheque@commune-brettevillesurlaize.com

Horaires d'ouverture : lundi 15h30-17h30, mercredi 10h-12h & 14h-18h, jeudi 10h-12h & 16h-21h, un samedi sur deux 10h-13h

Cinéma tous les vendredis à 20h30 : <http://cinema-bretteville.fr>

Point Info 14 : 02.31.23.49.47

Courriel : pointinfo14.brettevillelaize@gmail.com

Rendez-vous permanence CAUE - conseil architecture :
02.31.15.59.60 / www.caue14.fr

Tarifs locations

Salle des fêtes :

	Avec vaisselle	Sans vaisselle
Habitant de la commune :	340 €	240 €
Habitant hors commune :	500 €	400 €
Chauffage pour 2 jours :	88 € (du 15/10 au 15/04)	
Vin d'honneur :	54 € (+chauffage : 13 €)	

Etat des lieux / Location vaisselle :

contacter la mairie (Prêt gratuit de tables et de chaises)

Santé

SMUR : 15

Médecins : M. de la Provôté : 02.31.23.55.54
M. L'Hirondel : 02.31.23.52.56
M. Maindrelle : 02.31.23.52.54
M. Parat : 02.31.23.50.03

116.117 : pour joindre un médecin généraliste de garde en Normandie

Kinésithérapeutes : Cabinet : 02.31.23.53.44

M. Croquevieille, Mlle Stefani

Orthophoniste : Mme Dumontet : 06.51.48.45.66

Mme Huet : 02.31.74.16.46

Infirmiers : Cabinet : 02.31.23.53.26

Mme Still, M. Dulowski, Mme Doron / Remplaçante : Mme Berthelot

Dentiste : Mme Roger : 02.31.23.54.90

Podologue : Mme Croquevieille : 02.31.34.23.64

Sophrologue : Mme Sosson : 06.29.23.74.02

Ostéopathe : M. Kostrz : 06.10.54.96.47

Psychomotricienne : Mme Meurisse : 06.81.85.19.99

Mme Griffy : 07.07.97.03.96

Ergothérapeute : Mme Le Goff : 06.78.96.76.95

Psychologue : Mme Bourgerie 06 15 18 23 25

Hypnothérapeute : Mme Ribot 06 86 68 26 06

Pharmacie : 02.31.23.50.23 Mme Renouf, M. Brotelande

Pharmacie de garde la plus proche de chez vous :

N° audiotel 3237 (24h/24h) / www.3237.fr

Scolaire et petite enfance

Ecoles : 02.31.23.50.06

Collège : 02.31.23.50.66

Réseau d'aide : 02.31.85.42.77

Cantine : 02.31.79.61.61

Garderie scolaire : 02.31.29.90.63

Micro-crèche : 09.86.31.82.68 / 123soleilbretteville@gmail.com

Assistantes maternelles : www.calvados.fr (rubrique «services en ligne»)

Transport scolaire : 02.31.79.79.59 / Intempéries : 06.76.74.00.36
/ demandes de titres de transport : <https://nomad.normandie.fr>

Séniors

Centre Local d'Information et

de Coordination gérontologique (C.L.I.C), antenne de Falaise

4 rue de la Résistance, Bâtiment B - 14700 Falaise

02.31.41.41.90 / Courriel : clicpaysdefalaise@cg14.fr

Du lundi au vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Maison de retraite : E.H.P.A.D «Les Chanterelles» :

Lieu-dit « la Moissonnière » 14680 Bretteville/Laize

02.31.23.81.21 Courriel : residence.chanterelles@resalia-ms.com

Aide à Domicile en Milieu Rural (A.D.M.R)

4 rue Paixhans – 14680 Bretteville-sur-Laize / 02.31.26.50.19

Courriel : bret.laize@fedel4.admr.org

Ouvert au public le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et le jeudi après-midi de 13h30 à 16h30

Social

Pôle Emploi : 3949

Travail Emploi Formation (T.E.F.) :

Lieu-dit « Les Riffets » – 14680 Bretteville-sur-Laize

02.31.23.89.38 – Courriel : tefducingal@gmail.com

Vetifer du Cingal : 02.31.95.00.48

R.E.S.P.I.R.E. du Cingal (ressourcerie) : 07.50.14.89.80

Mission Locale Caen Calvados Centre,

antenne de Falaise - Tél. : 02 31 90 23 92

Centre médico-social (CMS) du Département

3 rue du général de Gaulle - 14680 Bretteville-sur-Laize

02.31.41.64.72

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 16h30

Secours Catholique : Mme Samson : 02.31.23.72.12

CCAS : mairie de Bretteville-sur-Laize

Allô Maltraitance : 0800 05 1234

Maltraitance adultes : 3977

Femmes victimes de violence : 3919

Non au harcèlement : 3020

Autres services

Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande

4, Rue Docteur Gourdin - THURY-HARCOURT - LE HOM

02.31.79.61.61

Gendarmerie : 02.31.15.07.00 ou 17

Pompiers : 18

Presbytère : 02.31.23.52.43 / Messe le dimanche à 10h30

Marché hebdomadaire : tous les jeudis matin

VEOLIA (eau) : 09.69.39.56.34 (24h/24h - 7 j. / 7 j.)

Permanence député : Une fois par mois (affichage en mairie)

Taxi : 06.11.28.93.72 / Courriel : isataxi@gmail.com

Présence verte : Mme Hélène Desrue / 02.31.25.39.10

Courriel : presenceverte.msaservices-cotesnormandes.fr

Traitement des déchets

SMICTOM de la bruyère :

Bureaux : Site des Aucrais, Gouvix - 02.31.23.84.63

Courriel : smictomdelabruyere@gmail.com

Site internet : www.smictomdelabruyere.fr

Déchetterie Saint Martin de Fontenay : RD235,

à la sortie de Fontenay-le-Marmion

Courriel : plateformesmf@gmail.com

Ordures ménagères : Ramassage le mardi matin.

Distribution annuelle de **sacs-poubelle** en fin de 1er trimestre.

Calendrier de collecte à consulter sur site internet.

Corps creux et cartonnettes : Ramassage en sacs jaunes

Calendrier de collecte à consulter sur site internet

Déchets électriques et électroniques à déposer au SMICTOM,

le premier et le troisième samedi du mois de 9h à 12h.

Tri sélectif : Conteneurs face au tennis de table, rue Jean Jaurès et rue de la Criquetière.

DASRI : Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux

(seringues, aiguilles), collecte à la pharmacie.

Piles usagées : bacs sous les plans de la commune

(Place de la mairie et du collège).

Benne à déchets verts (atelier communal des Hautes-Varendes) :

Ouvert les mercredis et jeudis de 14h à 18h et le samedi de 9h à

12h et de 14h à 17h de mars à octobre

SUEZ (Déchetterie) Les Aucrais - 14190 Cauvicourt 02.31.23.59.12

Jours et horaires d'ouverture (sans rendez-vous) : mardi et

vendredi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 16h45 ; mercredi et jeudi

de 9h à 11h45 ; samedi de 9h à 11h45 selon planning, consultable

sur le site du SMICTOM



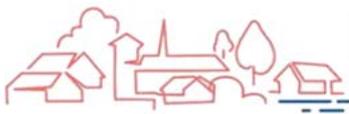
Hommage à Renée Lefèvre

Renée Lefèvre est décédée, le 19 juillet, à l'aube de ses 89 ans. C'était une figure locale née à Bretteville et qui y a passé toute sa vie.

C'était surtout une des mémoires de la commune qui avait vécu les bombardements de 1944. Ses témoignages ont été précieux pour la réalisation de plusieurs bulletins municipaux. Elle nous a raconté notamment son enfance pendant la Deuxième Guerre mondiale. Ainsi, sa maison avait été détruite le 10 juin 1944 lors de la première vague des bombardements alliés. Elle et sa famille avaient trouvé refuge à Jacobmesnil dans une cave chez Monsieur

Coutelle. « C'était une pièce que la famille Coutelle devait aménager pour en faire une salle à manger ou quelque chose comme ça. C'est pour cela qu'il y avait du plancher stocké dans un coin. Cela nous embêtait bien d'ailleurs parce qu'on y vivait à cinq, il n'y avait pas beaucoup de place, ce n'était pas marrant (...). On y est resté jusqu'à ce qu'on soit relogé en 1946 dans un baraquement suédois, route de Gouvix. Alors le 8 mai 1945, quand on a su que la guerre était finie, on a fait une ronde au carrefour de Jacobmesnil. Il y avait mon frère, les garçons Coutelle, tous les jeunes de la JAC (Jeunesse agricole chrétienne) en fait. Ensuite, on a brûlé Hitler, un pantin en paille», narrait-elle. Elle n'avait rien oublié et regorgeait d'anecdotes sur la guerre et l'après-guerre. Elle avait également témoigné devant plusieurs classes d'Histoire du collège du Cingal. Sa parole va nous manquer en plus de sa personnalité affable.

T ransition écologique



Petites villes
de demain

Valentin Dieudonné, chef de projet

La commune de Bretteville-sur-Laize est lauréate du programme « Petites Villes de demain » (PVD) lancé par l'État, l'année dernière. Cette opération vise à améliorer les conditions de vie des habitants des communes centres et à revitaliser notamment les bourgs et leurs commerces. Ce PVD est piloté par un chef de projet, Valentin Dieudonné pour une durée de six ans. Agé de 25 ans, il est originaire d'Amaye-sur-Orne et est titulaire d'un Master 2 en développement territorial. Il a en charge de développer ce projet de territoire sous la direction de la municipalité. Il planche sur le sujet deux jours et demi par semaine, étant affecté à la même tâche au Hom l'autre partie de la semaine. Arrivé en octobre, il en est au stade des études actuellement. L'aménagement de l'ancienne friche industrielle (ancienne Scop Bouchard), l'avenir du bâtiment de La Poste, la rénovation de l'habitat et la revitalisation des commerces dans le bourg constituent quatre de ses domaines d'intervention.



Réflexion sur l'aménagement du bâtiment de La Poste

Propriétaire du bâtiment de La Poste, la commune va entreprendre sa rénovation énergétique sur les trois niveaux de l'ensemble.

Elle a engagé également une réflexion sur son avenir, sachant que le bureau de Poste continuera son activité au rez-de-chaussée. La question est l'aménagement de l'autre partie des locaux.

C'est une des missions du Wip & Co et du chef de projet du programme Petite ville de demain (PVD). Il est envisagé d'y réaliser un tiers-lieu (bureaux, accueil d'entreprises et d'associations du monde

économique, etc.) en adéquation avec le projet d'aménagement de la friche industrielle de l'ancienne Scop Bouchard, rue de Quilly.



Transition écologique

Les Brettevillais imaginent le futur de l'ancienne Scop Bouchard



Le samedi 13 novembre, s'est déroulée une visite de l'ancienne Scop Bouchard. Les Brettevillais étaient invités à se rendre sur place pour découvrir et imaginer la seconde vie de ce bâtiment. Accueilli par des agents du Wip, structure chargée de mener une étude sur l'avenir du site, le public venu nombreux tout au long de l'après-midi, a pu ainsi faire le tour du lieu et faire diverses propositions sur son futur aménagement. Et les idées ont fusé. La mise en place d'ateliers sportifs (vélo cross à l'extérieur, pétanque), d'activités culturelles (ateliers artistiques et spectacles), de commerces de bouche et d'un marché a notamment été évoquée.



Le devenir de la Scop Bouchard s'intègre dans le projet de revitalisation du centre du village. Le conseil municipal a décidé d'en faire un tiers-lieu en partenariat avec le Wip, la Région Normandie, le Scot (Schéma de cohérence territoriale) Caen-métropole et l'Union européenne.

Qu'est-ce qu'un tiers-lieu ? Un lieu aux multi-usages possédant une dimension culturelle, et tourné vers les transitions écologiques, sociales et les coopérations territoriales.

Après sa restructuration, l'actuelle friche industrielle pourrait ainsi être reconvertie en un marché de producteurs locaux, en atelier de création artistique, en espace de co-working, en un lieu d'accueil d'entreprises, etc. La liste n'est pas exhaustive. Elle sera établie en concertation avec les habitants, les commerçants, les artisans, et autres acteurs de la vie associative, culturelle et économique de la commune.

Cette concertation n'en est qu'à ses débuts. Elle va se poursuivre pendant un an.

La commune a acquis, l'été dernier, le terrain et la grande halle industrielle occupés jusqu'en 2019 par la Scop Bouchard, entreprise de vente et réparation de matériel agricole, qui a transféré son siège à la zone d'activité du Cingal. Localisé à 300 m du bourg, ce site offre un volume capable d'accueillir de nombreuses activités (bâtiment d'une superficie de 1 400 m² et un terrain de 4 500 m²).



Ramassage des déchets verts pour les seniors sans moyen de locomotion

La commune met en place un service de ramassage des déchets verts pour les personnes âgées de 70 ans et plus et les personnes handicapées, qui ne disposent pas de moyen de locomotion.

Inscription préalable sur présentation de justificatifs : un justificatif de domicile, une pièce d'identité pour les 70 ans et plus ou une copie de la carte d'invalidité / certificat médical pour les personnes à mobilité réduite. Le ramassage est hebdomadaire, sur appel préalable auprès du secrétariat de mairie, au 02 31 23 50 02, le mercredi matin pour un enlèvement le jeudi.

Nature des déchets verts : tailles de haies légères et tontes.

JARDILAIZE !



C'est qui ? C'est quoi ?

JARDILAIZE est une jeune association loi 1901, créée il y a 18 mois. Elle regroupe des parcelles individuelles de jardins privés de 25 ou 50 m². Le terrain, prêté gracieusement par la municipalité, se situe à proximité des stades de football, au sein de notre commune de Bretteville-sur-Laize.

L'objectif de notre association est de créer du lien social entre habitants et adhérents. C'est un lieu de vie, il n'y a pas besoin de savoir jardiner puisque le but est de partager ses connaissances, soumettre de nouvelles idées, entretenir sa parcelle pour récolter de bons légumes, de se réunir et d'échanger en toute convivialité. Les parcelles sont approvisionnées en eau captée par forage et stockée dans des citernes. Et la mutualisation des outils de jardinage, stockés dans notre cabane en bois, c'est un plus !

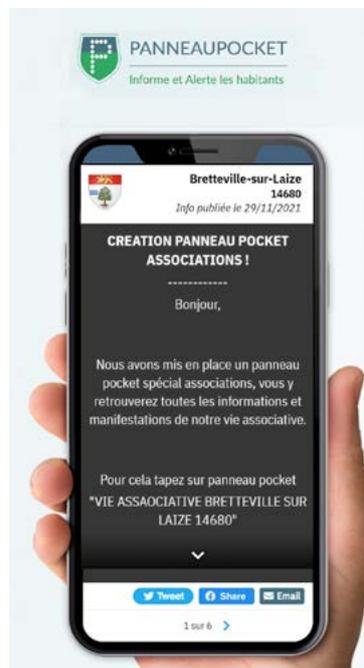
JARDILAIZE est ouvert à tous, rejoignez notre équipe associative.

L'inscription est annuelle, nos tarifs sont de 30 € pour une parcelle de 25 m² et de 50 € pour une parcelle de 50 m².

Contact par mail : jardilaize@gmail.com

Ou passez nous rendre visite sur le site des jardins individuels. A bientôt !

PanneauPocket



Toutes les informations et alertes des associations brettevillaise sur PanneauPocket !

Le Comité des fêtes brettevillais s'est équipé de l'application PanneauPocket pour relayer l'information associative. Par cet outil très simple, les Brettevillais seront informés en temps réel de l'actualité des diverses associations qui évoluent dans la commune.

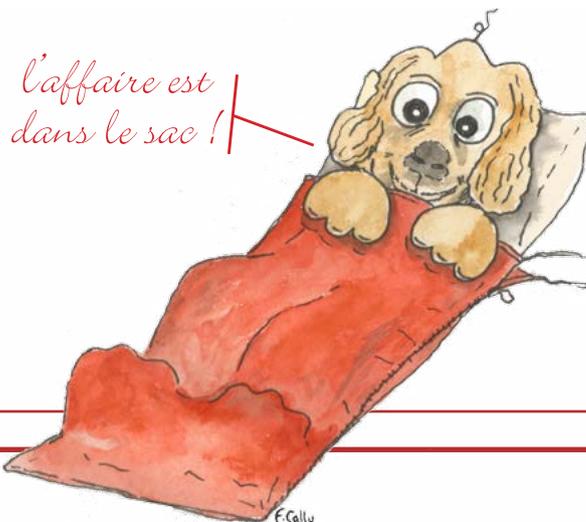
Cette solution gratuite pour les habitants, sans récolte de données personnelles et sans publicité, permet de faire le lien entre les associations et les Brettevillais.

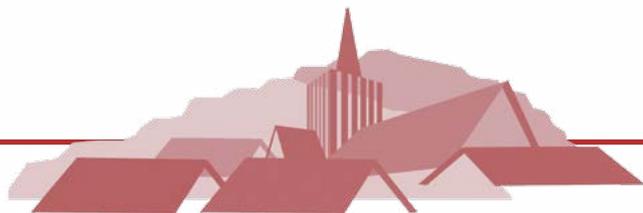
Associations brettevillaises, vous avez une actualité à partager ?

Adressez-vous au secrétariat de mairie qui relaiera. Vie associative – Bretteville-sur-Laize

Les sacs pour déjections canines sont disponibles en mairie

Afin que nos amis les bêtes ne nous laissent pas de mauvais souvenirs, des sacs à déjection sont disponibles gratuitement à la mairie. Ensemble respectons l'espace public !





Renaissance

du comité des fêtes

Jean-Pierre Goujon n'est plus seul à s'occuper du comité des fêtes. Une nouvelle équipe l'a rejoint au mois d'octobre à l'issue de l'assemblée générale. Elle est notamment composée de Véronique Cosserson, vice-présidente ; Céline Belloni, secrétaire ; Samira Lair, secrétaire adjointe ; Jean-Jacques Grondin, trésorier et Maryse Lavenant, trésorière adjointe. Jean-Pierre Goujon reste président. Ce comité renouvelé n'a pas tardé à se mettre en action. Il a organisé le repas des Anciens, le 21 novembre, le Téléthon, les 3/4 décembre, et le marché de Noël, les 11/12 décembre.



Repas des Anciens



Téléthon



Collecte des Bouchons d'amour 2022

devant la mairie de Bretteville-sur-Laize de 9h à 12h :
samedis 8 janvier, 12 mars, 14 mai, 9 juillet,
10 septembre, 12 novembre



Le lieutenant Guy Maquaire est le nouveau commandant du centre d'incendie et de secours. Il succède au lieutenant Jean-Marc Bonnet qui, lui, prend la tête du centre de secours de Villy-Bocage. La prise de commandement s'est déroulée, le samedi 27 novembre, lors de la cérémonie de la Sainte-Barbe, en présence de Julien Decré, sous-préfet, du colonel Christophe Auvray, directeur du Service départemental d'incendie et de secours (Sdis 14), de Xavier Charles, président du Sdis et Bruno François, maire.



Guy Maquaire,
nouveau
commandant du
centre de secours
et d'incendie

Marché de Noël

Les trois dessins lauréats du **concours de dessin «Mon plus beau Noël»** du 11 décembre.

Trois catégories : 4/5 ans - 6/7 ans et 8/10 ans



Le marché de Noël organisé par le nouveau comité des fêtes et la municipalité a connu un franc succès, le 11 décembre, avec la présence de plus de 800 personnes. Il a réuni une vingtaine d'artisans et producteurs locaux. Plusieurs animations étaient au programme de cette

journée : des balades en calèche avec le Père Noël ; des chants de Noël interprétés par la chorale La Cinglaize et l'école de musique ; un spectacle de contes ; un concours de dessins ; etc.



Comité de rédaction :

Christine Leboulanger, Caroline Gouhir,
Céline Belloni, Anissée Boyer, Philippe Duclos

Mise en page : François Callu

